



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE**  
**SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU**

---

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC**

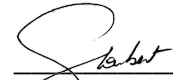
**Est par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, QUE:**

Lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui se tiendra mardi le 3 mai 2022, le projet de règlement numéro 528-22 relatif à l'entretien des installations septiques avec systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu sera adopté, s'il y a lieu. La séance aura lieu à 19 h 30 à la salle communautaire de l'hôtel de ville.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la secrétaire-trésorière, situé au 795, rue Des Loisirs, à Saint-Blaise-sur-Richelieu, du lundi au jeudi de 7 h 45 à 16 h 30 et le vendredi de 7 h 45 à 16 h. Ce règlement entrera en vigueur selon la loi.

**Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu ce 29e jour d'avril 2022.**

La secrétaire-trésorière et directrice-générale,



\_\_\_\_\_  
Sophie Loubert

**Certificat de publication (règlement no. 528-22)**

Je, soussignée, résidant à Saint-Jean-sur-Richelieu, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre 13 h 00 et 14 h 00, le 29e jour d'avril 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt-neuvième jour du mois d'avril deux-mille-vingt-deux.

La secrétaire-trésorière et directrice-générale,



\_\_\_\_\_  
Sophie Loubert